



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

DELIBERATION n°9 du 23022026 – Relative aux travaux Jaunat à Cercoux

L'an deux mille vingt-six, le 23 février à 18 heures 30, les membres du Comité syndical se sont réunis à la salle des associations de Clérac, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BAYARD, Président du Syndicat mixte de gestion des bassins versants de la Saye, du Galostre et du Lary.

Date de convocation : 06 février 2026

Nombre de délégués : 31 délégués

Délégation : 31

Quorum : 16

Présence : 18

Pouvoir : 0

Délégués Présents :

Mesdames : Laud, Régis

Messieurs : Duban, Lavidalie, Balaesque, Lacaze, Barbot, Desse, Rondeau, Bayard, Chollet-Gabard, Badie, Masero, Ollivier, Verguet, Debien, Léger, Labeyrie

Délégués excusés :

Mesdames : Cellier, Fuzeau, Maubert-Sbile, Bureau, Pellerin, Blanc, Lhermite, Musseau, Yon, Coureaud

Messieurs : Roumegoux, Blanchet, Raymond, Boulin, Vallayes, Morassutti, Moucheboeuf, Gaudry, Pascaud, Thomas, Bernard, Besse, Bourreau, Busquets

Secrétaire de séance : Monsieur Verguet

Assistaient à la réunion :

M. LONDEIX, chargé de mission milieux aquatiques en charge des missions de direction

M. CASTAGNEDE--PAINDAVOINE, chargé de mission zones humides

Mme DEWAELE, chargée de mission milieux aquatiques

Mme GUIRAT-GILLIS, chargée de mission Natura 2000,

Mme ALBERT, secrétaire-comptable





DELIBERATION n°9 du 23022026 – Relative aux travaux de reméandrage et remise en fond de talweg du cours d'eau du Jaunat sur la commune de Cercoux

Mise en œuvre des travaux de restauration du cours d'eau du Jaunat, (reméandrage et remise en fond de vallée) dans le cadre de la première tranche du PPG Lary 2025-2035

Considérant le plan pluriannuel de gestion des cours d'eau du bassin versant du Lary validé en 2025,

Considérant l'arrêté interdépartemental n°25EB490 portant déclaration d'intérêt général en application de l'article L211-7 du code de l'environnement, concernant le plan pluriannuel de gestion du bassin versant du Lary, signé en date du 22 septembre 2025

M. le Président présente au comité syndical le détail des travaux à effectuer sur le cours d'eau du Jaunat, pour le compte de la première tranche d'intervention du plan pluriannuel de gestion des cours d'eau du bassin versant du Lary, ainsi que les subventions à solliciter :



PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL - TRAVAUX

Restauration hydromorphologique du cours d'eau du Jaunat, CERCOUX (17)

Prestation	Coût prévisionnel (HT)	Organisme		Montant de l'aide maximum
Restauration hydromorphologique Reméandrage et remise en fond de talweg Cours d'eau du Jaunat Commune de Cercoux	73 480 €	 	AEAG (50%)	36 740 €
			Région Nouvelle Aquitaine (10%)	7 348 €
			CD 17 (20%)	14 696 €
			SMGBV Saye Galostre Lary (20%)	14 696 €
TOTAL	73 480 €	TOTAL		73 480 €



Envoyé en préfecture le 02/03/2026

Reçu en préfecture le 02/03/2026

Publié le

ID : 033-200096980-20260223-23022026_9-DE

S²LO

DECISION

Après avoir délibéré, le conseil syndical :

ACCEPTE le détail des travaux concernant la première tranche d'intervention du plan pluriannuel de gestion des cours d'eau du bassin versant du Lary

ACCEPTE le financement des travaux concernant la restauration du cours d'eau du Jaunat

DONNER ORDRE au Président de solliciter l'attribution des subventions de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne,

DONNER ORDRE au Président de solliciter l'attribution des subventions de la Région Nouvelle-Aquitaine,

DONNER ORDRE au Président de solliciter l'attribution des subventions du Conseil Départemental de la Charente-Maritime,

Votes : Contre : 0

Pour : 18

Abstention : 0

Le Président,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège du syndicat ;
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jour mois et an que ci-dessus.

Pour copie conforme,

Fait à Clérac
Le 23 février 2026

Le Président,
J.M BAYARD

SMGBV SAYE GALOSTRE LARY

Mairie
2 Esplanade Charles de Gaulle
33133 GALGON

Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de membres présents : 18
Nombre de suffrage exprimés : 18

Syndicat Mixte de Gestion des Bassins Versants de la Saye, du Galostre et du Lary

Mairie, 33133 GALGON ☎ 05 57 25 36 28 ✉ syndicat@saye-galostre-lary.fr 🌐 saye-galostre-lary.fr

